

118 L... — N° 1
OCTOBRE 1946

LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT

= BULLETIN =
MENSUEL DE **L'UFOLEA**
L'UNION FRANÇAISE DES ŒUVRES LAIQUES D'ÉDUCATION ARTISTIQUE
3, Rue Récamier — PARIS VII^e



SÉRÉNITÉ

1^{er} Prix national du Concours de Photographie 1946. — M. André DELER, Décorateur,
5, rue Buffon, Bordeaux. Président de l'Amicale Laïque de Tenet-Mérignac

L'Art est une inspiration beaucoup plus qu'une étude.

(FORESTIER)

SOMMAIRE

Vivra-t-il?	M. P.
La terrible question des Droits d'auteurs	Jean CANDELLIER.
Conditions de la Culture musicale..	Maurice DIRANT.
Il faut créer des Chorales.....	Jean RUAULT.
L'Ufolea au Congrès de Nancy.....	E. BREDUCE.
Il faut faire danser vos petits et préparer des Ballets de Jeunes Filles	Mlle FINGADO.
Comment, à huit, nous avons constitué un groupe folklorique.....	J. LEMONNIER.
Exposition de Dessins d'Enfants et de Travaux des Maîtres au Musée de Nancy	J. et M. LORILLOU.
Pourquoi ne vous intéresseriez-vous pas aux marionnettes?.....	R. PRAUDEL.
Comment composer votre programme	X...
Un exemple du travail de nos sociétés	Lucien VALETTE.
De la photographie à l'œuvre d'art..	R. DUBOURG.
Le coin du secrétariat	

Vivra-t-il ?

OCHERS amis, qui venus à Nancy de tous les points de l'horizon, avez dans l'enthousiasme décidé que l'U.F.O.L.E.A. devait avoir son bulletin, n'allez-vous pas être déçus ?

Malgré de nombreuses difficultés, dont la moindre n'est pas le défaut de pécune et une autre de trouver et d'atteindre les compétences dans ce temps mort qu'on appelle les vacances, nous arrivons au jour dit. Voici notre numéro 1. Nous l'avions rêvé parfait. Hélas ! qu'en allez-vous penser ? Car vous allez nous le dire, bien sincèrement, pour nous aider à faire mieux, beaucoup mieux... dans l'avenir.

Sa présentation est loin d'être sans reproche. Comme nous, vous — les amis et les serviteurs de l'Art sous toutes ses formes — vous ne le voulez pas banal et terne. De plus, vous le souhaitez riche en enseignements et en documentation. Vous désirez un outil de travail. L'est-il ou vous donne-t-il l'espoir qu'il le deviendra ?

Quelque imparfait qu'il puisse être, il risque de ne pas poursuivre sa course dans ses atours actuels. Son

prix de revient est trop élevé pour que nous persévérions... à moins que...

A moins que son tirage soit maintenu par un nombre élevé de lecteurs munis de la licence artistique U.F.O.L.E.A.

A moins que les éditeurs de pièces de théâtre, de musique, de ballets, d'accessoires de dessin, de peinture, d'arts décoratifs ne fassent le généreux geste de subvention publicitaire auquel ils n'ont pu se résoudre sans l'avoir vu et apprécié.

A moins que... nos amis connus et inconnus ne se décident à des souscriptions volontaires substantielles.

A moins que... vous ne nous veniez en aide en nous empruntant — à prix réduits — tels ou tels de nos clichés pour vos bulletins départementaux ou vos programmes artistiques.

Cependant dès maintenant et en votre nom nous remercions nos collaborateurs bénévoles et autorisés. Ils nous assurent déjà votre audience attentive. De votre côté, ne craignez pas de nous adresser vos communications, vos réflexions, le résultat de vos suggestions aussi.

Notre nouveau-né est bien fragile, mais il porte en lui nos espoirs. Nourrissez-le et il faut espérer qu'il vous fera honneur.

Longue vie à notre Revue L'U.F.O.L.E.A. et salut à la grande famille qui l'adopte en ce jour.

M. P.

Cette page

vous apportera...

Conseils.

Documentation.

Titres de pièces.

Exemples à suivre ou à éviter.

THÉÂTRE...

La "Terrible" Question

La séance est gratuite.

Elle est terrible en effet, si l'on considère les ennuyeuses démarches, déclarations qu'il faut que bon gré mal gré, l'organisateur du moindre concert se résigne à effectuer, et le prélèvement toujours trop lourd auquel se trouve inévitablement soumise une recette que l'on ne voit jamais amenuiser sans amertume.

Pourtant, et reconnaissons-le honnêtement, ce n'est pas à nous de discuter du caractère légitime de ce droit. L'auteur d'une pièce, le compositeur d'une œuvre sont des travailleurs intellectuels qui n'ont pas d'autre moyen de tirer profit de leur travail. Pour beaucoup, c'est la principale, l'unique ressource à l'aide de laquelle ils peuvent vivre. Obtenons donc que la perception en soit faite régulièrement, sans abus et sans erreur. Mais par contre soumettons-nous aux quelques obligations qui en résultent.

Les deux Sociétés d'Auteurs.

Les auteurs ne pouvant évidemment pas se charger de percevoir eux-mêmes leurs droits ont mandaté deux sociétés différentes, qui ne sont en fait que des sociétés de perception créées par les auteurs et compositeurs eux-mêmes pour régler et faciliter le recouvrement des sommes qui leur sont dues :

La Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques : « La Dramatique » ou S. A. C. D., 9, 11 et 11 bis, rue Ballu, Paris ;

La Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique : « La Lyrique » ou S. A. C. E. M., 10, rue Chaptal, Paris.

Mais si une manifestation ne comportant absolument que de la musique (bal, concert proprement dit, de musique vocale ou instrumentale) est du domaine de la lyrique seule, un concert ne comportant qu'une partie dramatique n'est pas inévitablement du domaine exclusif de la dramatique. C'est qu'en effet, nombre d'auteurs de pièces — et il s'agit surtout des pièces en un acte — sont inscrits à la lyrique qui est ainsi chargée de percevoir leurs droits. D'où pour tout concert, dès qu'il comporte une partie dramatique, les déclarations inévitables à faire aux deux sociétés, et la chance de se voir percevoir des droits des deux côtés différents. C'est ce point qu'il nous faut bien préciser.

Il faut d'abord admettre que le caractère légitime de la rémunération de l'auteur n'est pas diminué du fait que la représentation est gratuite pour les assistants.

Les droits d'auteurs sont dus, que

places occupées par le public soient gratuites ou payantes. Seulement en cas de gratuité, il n'est perçu qu'un minimum alors que dans le cas contraire, le pourcentage sur la recette joue suivant les taux établis.

L'U. F. O. L. E. A. a obtenu des accords des deux sociétés d'auteurs. Vos licences lyriques et dramatiques vous en donnent le bénéfice. Disons tout de suite que si les forfaits accordés par la S. A. C. E. M. sont automatiquement appliqués, la dramatique ne peut appliquer ses chiffres que sous réserve de conditions particulières exigées par l'auteur. Et que si le pourcentage est à peu près régulièrement admis par l'auteur, dans la période actuelle, les minima exigés en cas de séance gratuite sont souvent légèrement supérieurs aux minima types prévus.

Les déclarations à faire obligatoirement avant le concert.

L'auteur garde toujours le droit :

— d'avoir des exigences particulières comme nous venons de vous l'indiquer.

(C'est le cas par exemple de Claude-André Puget qui exigera 12 % pour permettre la représentation des « Jours Heureux »).

— d'accorder ou de refuser l'autorisation à un groupement de jouer sa pièce.

(Marcel Pagnol se réserve ainsi le droit de refuser).

— de demander des garanties sur la valeur de certains interprètes avant de donner cette autorisation.

(Avant que vous obteniez l'autorisation de jouer « L'Arlésienne », il vous sera demandé par qui seront tenus les rôles de Rose Mamai et de Ballhazar).

— d'accorder à une tournée le privilège d'interpréter son œuvre, pour un temps déterminé, parfois pour une zone donnée.

(Et ce seront les inévitables tractations avec le détenteur du privilège).

d'où cette nécessité d'obtenir avant un concert les autorisations nécessaires des sociétés d'auteurs.

La lyrique accordera automatiquement cette autorisation. La dramatique par contre, obligée de tenir compte des exigences plus précises de ses auteurs ne pourra toujours répondre favorablement.

Séparons donc tout de suite les deux cas :

Seule la Lyrique Sacem est intéressée :

C'est le cas des bals, des séances cinématographiques et des concerts proprement dits, ne comportant absolument que de la musique vocale et instrumentale.

Vous faites directement votre déclaration, huit jours avant votre séance, à l'aide de la fiche spéciale rose tenue à votre disposition par votre Fédération à l'agent local de la S. A. C. E. M. dont le nom est indiqué sur votre licence lyrique.

Sur présentation de cette licence, l'agent, à la suite du concert sur déclaration de votre recette, percevra les droits suivant les chiffres indiqués dans nos accords.

Vous avez alors à remplir, fournis par l'agent :

— un bordereau de recette (en principe, et c'est une question que nous essayons actuellement de régler, le pourcentage a bien à être appliqué sur la recette « brute », vente de programmes et quêtes comprises).

— un programme détaillé des œuvres exécutées, avec les noms d'auteurs, compositeurs et d'arrangeurs, et qui remplie clairement peut seule permettre la juste répartition des droits entre les divers compositeurs.

Les deux Sociétés peuvent être intéressées dans la perception des droits.

C'est le cas de toute représentation dès qu'elle comporte au moins une seule pièce en un acte.

Inévitablement, les demandes d'autorisation doivent être adressées aux deux sociétés.

par J. CANDELLIER

Cette page vous est offerte par

LES MEILLEURES SCÈNES

Revue mensuelle des Troupes théâtrales d'Amateurs

14, rue Monsieur-le-Prince, PARIS (6^e)

CONCERTS

des Droits d'Auteurs

Dans ce but, adresser plus d'un mois avant la séance, et vous comprendrez la nécessité de ce délai nullement exagéré avec le problème des pièces à privilège, directement à la Ligue Française de l'Enseignement, Bureau de l'U. F. O. L. E. A., 3, rue Récamier, Paris (7^e) :

3 demandes d'autorisation bleues destinées à la dramatique, où seront indiqués soigneusement les titres des pièces jouées ;

2 demandes d'autorisation roses, destinées à la lyrique, où seront également indiqués avec soin les mêmes titres.

Vous aurez établi ces demandes d'autorisation sur les fiches spéciales tenues à votre disposition par votre Fédération. Vous joindrez à l'envoi une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.

Voilà ce qui se produira : prenons le cas type des demandes bleues.

Elles seront transmises à la société des auteurs dramatiques qui en conservera une, vous en retournera un exemplaire avant votre représentation. Cet exemplaire portera l'indication des taux exigés par l'auteur et éventuellement, l'interdiction de jouer la pièce ou l'accord préalable à obtenir du détenteur du privilège.

L'agent local recevant le troisième exemplaire, portant exactement les mêmes indications, percevra les droits suivant celles-ci.

Après votre séance, vous aurez donc à régler vos droits aux deux agents différents :

pour la dramatique, suivant les taux indiqués sur la fiche bleue revenue, et sur les recettes des entrées seulement, sauf dans le cas de séances gratuites où une vente de programme serait appelée à fournir une véritable recette ;

pour la lyrique, suivant les taux de nos accords, mais jusqu'à nouvel ordre, sur la recette totale.

L'auteur a accordé à une tournée le privilège de jouer sa pièce.

C'est ce qui se produit le plus souvent pour les pièces modernes, à succès : « Les J. 3. » par exemple. La société d'auteurs ne peut plus vous donner l'autorisation de jouer la pièce que si vous avez obtenu précédemment l'autorisation du détenteur du privilège lui-même.

Celui-ci ayant en main tous vos renseignements (date de la représentation, lieu de la représentation, importance de la commune) ou vous refusera absolument l'autorisation — c'est le cas de la

tournée Baret refusant de laisser interpréter « Les J. 3. » pendant toute une période — et sans qu'il y ait rien à faire.

ou vous accordera cette autorisation mais moyennant un droit assez important, qui ne vous dispensera pas d'auteurs du règlement des droits d'auteurs.

D'où cette nécessité absolue de ne jamais mettre en répétition une pièce importante, 2, 3, 4 actes sans avoir au moins l'autorisation de la société des auteurs dramatiques. Si le groupement n'a pas envoyé au moins un mois à l'avance cette demande sur fiche bleue, la réponse risque de revenir quelques jours seulement avant la représentation prévue, alors qu'il est trop tard pour traiter avec un détenteur de privilège, et trop tard pour mettre en scène une autre pièce. Or jouer malgré l'interdiction expose à toutes les poursuites, non seulement de la société des auteurs, mais du détenteur du privilège surtout. C'est pourquoi nous ne répéterons jamais assez qu'il est nécessaire d'adresser au moins un mois à l'avance ces fiches bleues si importantes.

L'agent local avec la meilleure volonté ne peut en effet savoir si une pièce à un moment donné est sous privilège ou non, est libre ou non. Des listes ne peuvent être publiées : un privilège n'est accordé que pour une période déterminée, pour une région déterminée

même parfois. Seule l'agence centrale, consultée, est en mesure de vous donner le renseignement exact, et ce renseignement ne peut être obtenu qu'après un certain temps.

Pièces du domaine public.

Aucun droit n'est perçu par la société des auteurs dramatiques pour les pièces du domaine public, sauf dans le cas où la représentation est donnée dans une salle ayant un contrat particulier avec la S. A. C. D. (théâtre municipal, cinéma).

Dans ce dernier cas, il est toutefois possible d'obtenir ensuite le remboursement des droits.

Quelques clauses que vous devez connaître de notre contrat avec la Société des Auteurs Dramatiques.

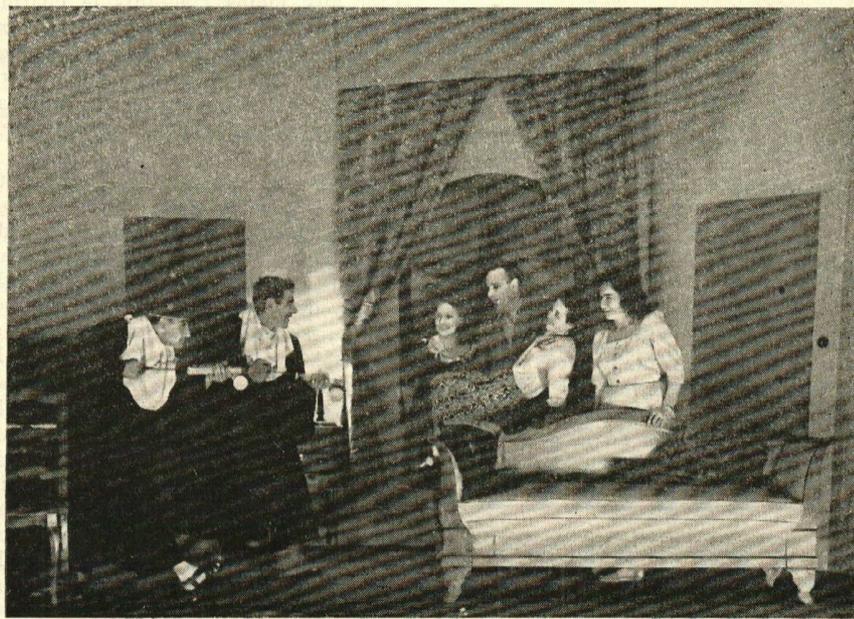
Le bénéfice des tarifs spéciaux n'est accordé par la société des auteurs dramatiques que dans la ville où se trouve le siège social de la société et que cette convention ne pourra être valable dans d'autres villes qu'après demande régulière à la société des auteurs.

Le bénéfice ne peut être accordé si la représentation est donnée dans un établissement ayant un traité particulier avec la société des auteurs dramatiques.

Ce bénéfice ne peut être accordé dans le cas où la société ferait appel à des interprètes qui seraient, pour plus d'un tiers des artistes professionnels.

Pour conclure.

Si ces questions sont bien ennuyeuses, soyez certains au moins que l'U. F. O. L. E. A. fera toujours et fait l'impossible constamment pour en obtenir la simplification, pour obtenir des améliorations des deux sociétés et qui si les résultats ne s'obtiennent que très lentement, nous nous attachons d'une façon tenace à le rechercher.



Les " Escholiers d'Annecy " jouent Les Jours Heureux, de Cl. A. Puget dans des décors faits par eux-mêmes

Vous trouverez ici

chaque mois :

- 1° Des renseignements utiles et pratiques concernant la création et l'organisation de sociétés musicales : chorales, orchestres de chambre, orchestres symphoniques, troupes lyriques, harmonies, fanfares, groupes folkloriques, sections de ballets et de danses rythmiques.
 - 2° Une documentation étudiée se rapportant au répertoire de nos sociétés : choix de pièces, répertoires adaptés aux différentes formations, programmes, renseignements concernant l'édition, nouveautés, analyses, critiques.
 - 3° Des indications techniques et des conseils concernant le travail des groupes et le travail individuel : Direction de chorales et d'orchestres, technique de la voix, technique des instruments, études pédagogiques, méthodes, procédés, exemples.
 - 4° Des réponses aux questions posées ayant un intérêt général concernant l'amélioration du travail dans nos groupes et l'organisation de fêtes.
 - 5° Et nous publierons avec joie vos suggestions, vos initiatives heureuses, les exemples vivants de votre activité.
- Offrez ainsi, à tous, le résultat de vos efforts et de votre expérience.

Maurice DIRANT

Commissaire Général
de l'UFOLEA

vous parle...

Les conditions favorables à la formation du goût et au développement de la culture musicale se sont, certes, considérablement développées au cours de ces trente dernières années. Les postes récepteurs de radio, les disques, les bandes du cinéma sonore sont devenus des instruments de vulgarisation appréciables. D'autre part, la création en 1928 du « Comité national de propagande pour la musique » et plus récemment la naissance d'un mouvement tel que celui des « Jeunesses musicales de France » qui reçoit les encouragements mérités et l'aide efficace de la « Direction des Mouvements de Jeunesse » révèlent

C'est
qui vous offre cette page.

MUSIQUE

L'apport de la musique à la vie de nos sociétés et à l'œuvre générale d'éducation et de perfectionnement individuel et social est si imposant et si varié, que pour l'envisager sous ses multiples aspects, en révéler et en préciser les richesses nous ferons largement appel ici à la collaboration de ceux qui se consacrent à la formation musicale de la jeunesse scolaire et post-scolaire.

Il appartiendra donc, tout d'abord, aux actifs militants de nos sections de nous apporter leurs idées, leurs projets, leurs expériences, leurs réalisations. Nous espérons beaucoup de cette somme de richesses acquises par tant de soin, de dévouement, d'efforts, et souvent si remarquables.

A cela, nous nous efforcerons d'ajouter l'opinion, les directives, les conseils de musiciens, de critiques, de pédagogues, de spécialistes qualifiés des questions d'éducation musicale.

Conditions de la Culture Musicale

de l'enthousiasme certain des jeunes pour la musique de qualité et le souci de personnalités clairvoyantes pour donner satisfaction à cette aspiration et favoriser cette forme précieuse de culture.

Mais il ne semble malheureusement pas certain que les progrès apportés par la science dans ce domaine et la bonne volonté d'administrateurs intelligents et dévoués aient été suffisants pour que la musique soit désormais pour l'ensemble de notre jeunesse un plaisir suffisamment recherché, un besoin impérieux. un refuge toujours offert.

C'est qu'il ne suffit jamais de nous distribuer des bienfaits pour accroître notre richesse et qu'il nous faut, là, aussi, conquérir nous-mêmes par l'attention, la recherche et l'effort patient, le droit de mériter notre plaisir et notre bonheur. La musique, certes, peut apporter aux moins exigeants le charme facile d'une mélodie harmonieuse ou nous absorber par un rythme évident et autoritaire, mais elle ne révèle la variété infinie de ses trésors qu'à ceux qui, pas à pas, persévèrent pour la comprendre, la connaître, l'aimer.

C'est là, ce qui justifie la nécessité de ne pas séparer toute véritable éducation musicale, même modeste, de l'étude indispensable des éléments simples du solfège, de la formation de l'oreille, de la culture du goût. Et ceci n'est ni si difficile, ni si long, ni si décevant que beaucoup d'entre nous le redoutent.

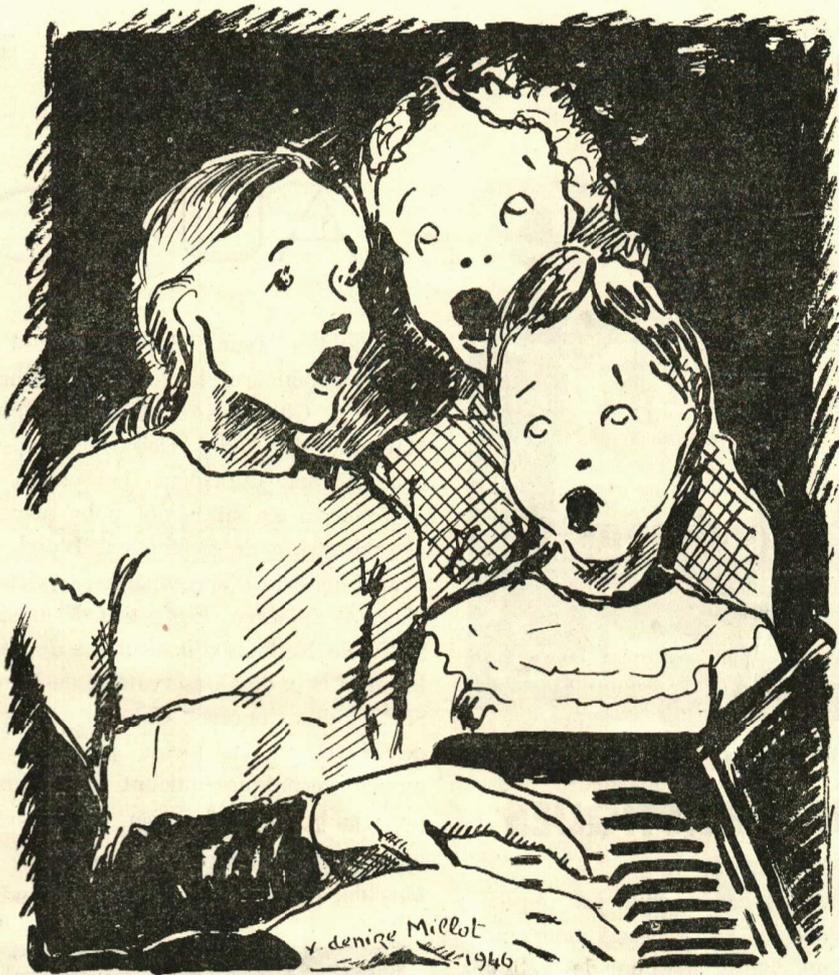
Cette certitude n'est pas nouvelle. Elle fut exprimée très nettement par M. Charles L'Hôpital, Inspecteur Général de l'Instruction Publique, dans un excellent rapport présenté en 1931 et qui rend compte des travaux de la commission instituée pour la « rénovation et le développement des études musicales ». Disons et répétons que la musique n'existe que s'il y a tant soit peu de

pratique, d'exécution sûre et courante, acquise seulement au bout d'un entraînement plus ou moins prolongé. On n'aura rien fait certainement tant qu'on n'aura pas obtenu qu'à la sortie de l'école élémentaire l'enfant entraîné à se passionner pour les simples et jolis chants qu'on lui fait connaître, soit en état d'augmenter sans grand effort son répertoire en déchiffrant les mélodies d'un livre peu compliqué.

Que les premiers soins soient consacrés à la formation de l'oreille et de la voix, et si cette double formation est poursuivie avec application, elle doit aboutir à ce que les notes, les intervalles, les rythmes, deviennent pour les esprits des réalités sonores d'une telle précision que ce sera presque un jeu pour les yeux de les retrouver plus tard sur les portées, et pour les voix de traduire presque spontanément ce que la vue aura ainsi ressaisi des souvenirs arrivés jusqu'à la mémoire par le canal de l'oreille (1). Ainsi donc se justifie le vœu exprimé par cette commission et qui tend à obtenir « la substitution à l'épreuve actuelle de musique du C. E. P. d'une épreuve élémentaire de solfège ». Evidemment, les conditions favorables à une semblable réforme dépendent essentiellement de la préparation que les instituteurs reçoivent. Toutes nos écoles primaires ne peuvent actuellement bénéficier, comme Paris et certaines grandes villes, de professeurs qualifiés ayant reçu une haute culture musicale et une formation pédagogique sérieuse. Il faudra longtemps encore que les institutrices et les instituteurs se chargent de cet enseignement qui a sa place obligatoire dans les programmes et dont ils peuvent d'ailleurs retirer de leurs classes les plus précieuses ressources.

(A suivre).

1) Rapport de M. Ch. L'Hôpital édité par le « Comité National de Propagande pour la Musique ».



Il faut créer des Chorales dans les Ecoles

Il faut créer des Chorales dans les Amicales

Nos Concours fédéraux de 1946 nous ont apporté la preuve que de bons résultats sont déjà acquis en ce qui concerne le chant choral. Cependant il est de notre devoir aujourd'hui, au début d'une nouvelle année scolaire, de recommander la création d'une chorale dans chaque école et dans chaque Amicale. C'est une joie pour notre jeunesse, c'est un éclat pour nos fêtes laïques.

A l'école, cette tâche incombera à un instituteur musicien qui groupera les élèves de deux ou trois classes pendant une partie du temps réservé aux activités dirigées. Dans certains cas, des classes de fillettes et de garçons pourront

être réunies. Avec des enfants de 11 à 14 ans, il est en effet très possible de former un groupe choral chantant, pour débiter, des chœurs à deux voix faciles à interpréter. Il faut tenter l'expérience si rien n'a encore été fait dans ce domaine, mais il est prudent, si l'on veut capter l'attention des jeunes choristes, de les intéresser en veillant à la perfection de l'exécution (nuances, expression, douceur des voix). Evitons donc à tout prix les interprétations banales, l'émission gutturale ; choisissons également un répertoire agréable et musical en recherchant les beautés de l'inspiration populaire et les œuvres de nos grands maîtres.

Un catalogue de chœurs vient d'être édité par les soins de l'U.F.O.L.E.A. ; il groupe toutes les œuvres chorales (actuellement disponibles) à 2, 3, 4 voix égales et 4 et 5 voix mixtes que MM. les Editeurs ont eu l'amabilité de nous communiquer cette année et qui ont été

Ce que sera cette page

Ce qu'elle vous apportera

Renseignements sur l'organisation d'une chorale, sur la culture vocale, l'interprétation des chœurs, les programmes (Noël, Fête des Mères, Fête de Jeunesse, Concerts, etc...).

Pour que cette page devienne une source de renseignements utiles au développement de l'enseignement choral, un véritable instrument de travail apportant à tous une aide efficace, il faut que nous recevions les conseils de ceux qui ont déjà obtenu de bons résultats et que les Fédérations nous mettent au courant de l'activité de leurs meilleures chorales, des progrès des unes, de la création des autres, des concerts qu'elles organisent.

choisies par nos conseillers techniques. Pour chaque chœur, l'observation : « facile, moyenne difficulté, etc... » est indiquée, ainsi que le nom de l'éditeur. Cela nous permet d'espérer que cette brochure sera d'une grande utilité pour les directeurs de nos chorales. Ce catalogue sera complété chaque année grâce aux nouvelles œuvres éditées et aux titres que voudront bien nous faire parvenir nos fédérations.

Aux instituteurs musiciens qui désirent répondre à notre appel, nous conseillons les « Cahiers de Chant Choral » du regretté Maurice Chevais (Edition Leduc) dans lesquels ils trouveront les conseils indispensables à l'enseignement qu'ils veulent entreprendre, ainsi que plusieurs canons et chœurs à 2 et 3 voix égales dont l'exécution est assez facile.

En ce qui concerne particulièrement les Amicales, il n'est pas inutile de préciser qu'il n'est pas besoin d'être 50 pour créer une chorale. Formez des quatuors, des doubles quatuors, travaillez, faites-vous connaître et peu à peu votre persévérance sera récompensée.

Qu'il nous soit donc permis de souhaiter que nos conseils soient entendus et que nombreuses soient les chorales qui participeront à nos concours fédéraux de 1947.

Jean RUAULT,

Premier Lauréat

du Professorat d'Enseignement Musical,

Lauréat du Conservatoire de Paris.

Cette page est offerte par

L'UFOLEA

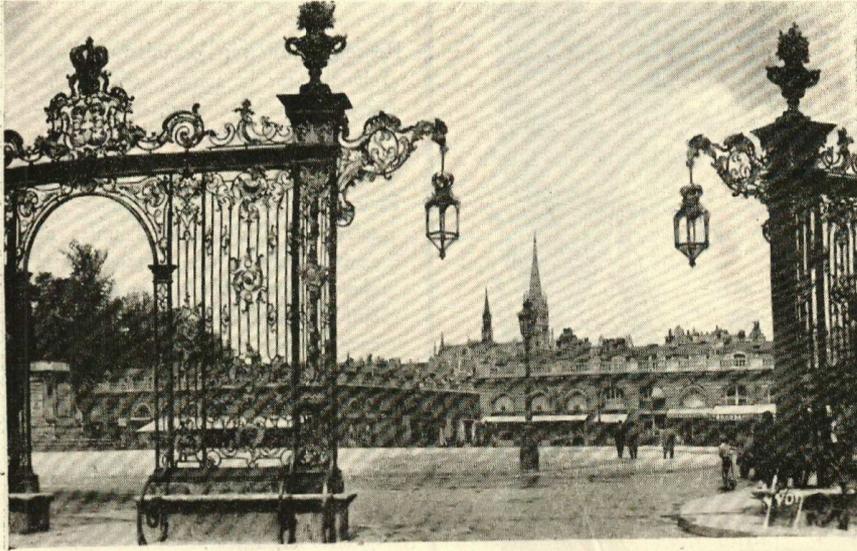


Photo Yvon

LES MANIFESTATIONS ARTISTIQUES

Le Congrès de la Ligue de l'Enseignement a été marqué par plusieurs manifestations qui ont mis en relief les réalisations de ce grand mouvement en faveur de l'éducation. Deux expositions ont illustré la valeur des activités pédagogiques et artistiques.

Lors de la brillante soirée organisée à la Salle Poiriel par l'U.F.O.L.E.A., un très beau programme fut présenté aux congressistes. Il comportait la participation de quatre groupes lauréats des concours nationaux.

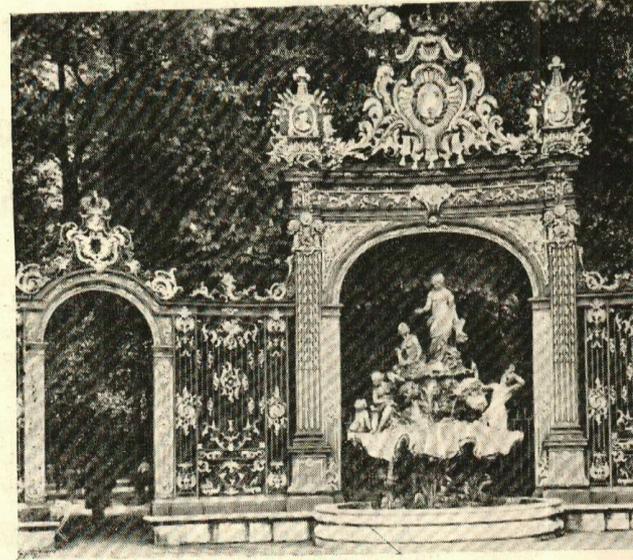
« L'Envol » groupe de rythmique et de danse du Collège moderne de Thonon-les-Bains a fait la meilleure impression. Les jeunes élèves dirigées par Mme Vanhem ont évolué avec beaucoup de grâce et d'harmonie. Le Collège de Thonon se classe au premier rang des établissements pratiquant la rythmique. Les numéros étaient présentés avec une intelligente recherche d'attitudes qui s'est révélée avec sensibilité dans la « Mort d'Ase » et avec éclat dans la splendide Danse du Feu.

La chorale mixte de la Jeunesse Laïque de Bourg a remporté un succès très net. Cette formation est remarquablement disciplinée et son chef, M. Lucien Valette obtient des effets saisissants. Que ce soit dans le répertoire classique ou dans l'exécution de pièces pittoresques, le rythme et la cohésion sont parfaits et assurent une grande netteté à l'ensemble vocal.

L'Association Symphonique des Membres de l'Enseignement Public de Paris fut la révélation des manifestations du Congrès. Cet orchestre animé par M. André Delsarte, réunit sous le signe de la culture musicale, une soixantaine de musiciens, essentiellement des institutrices, instituteurs et professeurs. Leur effort aboutit d'ailleurs à une très belle interprétation. L'Association a fait valoir un bel équilibre sonore dans « L'Ouverture

AU CON

d'Egmont » avant de détailler d'une façon supérieure le « Divertissement sur des Chansons Russes » d'Henri Rabaud. M. André Delsarte a ensuite conduit magistralement l'exécution du « Concerto en mi bémol pour piano et orchestre » de Beethoven. L'orchestre avait l'honneur d'accompagner la virtuose Marcelle de Mayo, Professeur de musique à l'Ecole Normale d'instituteurs de Paris, Premier Prix du Conservatoire de Nancy, Soliste des Concerts Colonne, Marcelle de Mayo est en pleine possession de moyens techniques qui ont fait l'admiration de la Salle. Son jeu, extrêmement varié est complété par une musicalité très sensible. Elle fut longuement applaudie.



La soirée s'est terminée par quelques scènes du « Misanthrope » jouées par le Groupe Théâtral de la Fédération Havraise. M. Richard et ses collègues interprétèrent leur texte d'une façon particulièrement intelligente et obtinrent un beau succès très mérité.

Maurice DIRANT.

DE NANCY

GRÈS

RÉUNIONS DE L'UFOLEA

(Impressions d'un Délégué)

Si quelqu'un avait jamais douté de l'importance de l'U.F.O.E.L.A., de l'intérêt qu'on lui porte, de l'efficacité de son action, il lui eût suffi, pour modifier son opinion, d'assister à une des séances de travail tenues par les délégués venus des diverses régions de France, à l'occasion du Congrès de la Ligue Française de l'Enseignement, à Nancy.

Ce qui l'aurait frappé, c'est l'affluence qui se pressait dans la salle pourtant petite, mais qui s'est révélée trop exigüe, et à notre disposition. Toutes les sections départementales étaient représentées et il en existait 52 en juillet - certaines entre elles par deux ou trois de leurs animateurs.

Il n'aurait pas manqué de remarquer aussi la part active que chaque délégué

prenait à la discussion, apportant le meilleur de son expérience, faisant connaître des réalisations éprouvées, exprimant des vœux et des suggestions.

Le néologisme « U.F.O.L.E.A. » est plus qu'un vocable ; derrière les six lettres qui le composent est une réalité et il n'est plus nécessaire d'en traduire le sens aux animateurs de nos œuvres laïques.

Les délégués, avant d'aborder l'ordre du jour, accordèrent un souvenir ému à la mémoire de M. Echard, Commissaire général décédé l'an dernier. Nous associons à cet hommage le nom de Maurice Chevais dont il est inutile de rappeler ici l'activité en faveur de l'éducation musicale.

Il convient de rapporter l'atmosphère de travail qui se manifesta dès le début, de rappeler l'assiduité des délégués présents à l'heure fixée, acceptant de participer à une séance très matinale pour épuiser l'ordre du jour, refusant de quitter la salle lorsqu'ils étaient sollicités par d'autres commissions, et marquant ainsi de façon péremptoire l'intérêt recueilli par les questions mises à l'étude.

C'est de la discussion toujours courtoise, des interventions fréquentes

mais présentées en termes mesurés qu'a jailli pour l'année en

cours un plan de travail détaillé et précis. Tour à tour les questions des taxes sur les spectacles, des fichiers et des brochures documentaires, des répertoires analytiques, des commentaires de disques ; l'organisation pour 1947 des concours de théâtre, chant, dessin, musique... furent étudiées avec le plus grand soin.

L'U.F.O.L.E.A. s'engage sur un plan vraiment pratique. Elle n'ignore pas l'instituteur ou l'animateur qui, dans sa commune rurale tourne les yeux vers elle, avec l'espoir d'être aidé, soutenu, guidé. Combien de fois, au cours du congrès, son dévouement, sa confiance dans la valeur éducative et morale des activités artistiques en furent-ils évoqués!

Les délégués, pénétrés de la mission qui leur avait été confiée réclamé pour eux-mêmes sur le plan national et, sur le plan régional et départemental, pour tous ceux que le théâtre, le chant, les arts appliqués intéressent, l'organisation de stages de formation générale et de spécialisation.

Ils ont écouté avec attention les communications faites par quelques-uns d'entre eux sur des réalisations particulières, avec le désir d'en faire bénéficier leurs mandants à leur retour.

E. BREDUGE.



Photo Yvon



Photo Yvon

Ce que sera cette page

- 1° Des CONSEILS PRATIQUES pour constituer des groupes de danseurs et de danseuses, des sections de ballerines, des ensembles de Rythmique.
- 2° Des RENSEIGNEMENTS PRÉCIS sur le choix de la musique possible par catégories, des disques correspondants.
- 3° Une BIBLIOGRAPHIE détaillée et commentée pour l'étude de la Rythmique, pour l'exécution des Ballets, pour la présentation des Danses folkloriques.
- 4° Des PROGRAMMES pour vos fêtes scolaires et post-scolaires (Noël, Pâques, Libération, Plein Air).
- 5° Les REALISATIONS artistiques de nos sections. Cette page sera ainsi VOTRE page.
- 6° Des DETAILS TECHNIQUES pour les Ballets : mise en scène, montage, présentation, réalisation des costumes, etc...

LA COMMISSION TECHNIQUE DE L'UFOLEA

Commissaire : Mlle Fingado, 3, rue Courbet, La Madeleine, Nord ;

Secrétaire : M. Robinet, 36, rue Marcel-Sembat, Montluçon.

Ballets -- Danses -- Rythmique

Il faut faire danser vos Petits

Il faut préparer des Ballets de Jeunes Filles

Vous avez réussi à former un petit groupement d'élèves, d'anciennes élèves, d'amis de l'école, vous avez une coopérative, vous adhérez à l'U.F.O.L.E.A. : c'est bien !

Il faut maintenant faire vivre votre groupement, l'animer pendant les soirées de l'hiver. Qu'allez-vous faire ? Du chant choral, des jeux éducatifs, du théâtre : C'est parfait ! Voilà donc une belle fête de l'école en perspective !

Mais n'oubliez pas qu'il vous faut présenter un programme varié et attrayant, et, pour le composer, vous devez songer, dès maintenant, à des *productions artistiques* : danses avec les petits, ballets avec les plus grandes.

Vous êtes un peu effrayé ? Vous vous demandez : « Comment vais-je m'en tirer ? » Tout cela semble si compliqué ; il faut des sujets très souples, très gracieux, un orchestre, des costumes, et que de répétitions ennuyeuses !

Allons, ayez confiance seulement, et commencez d'abord. Choisissez les garçons les plus adroits, les jeunes filles les plus souples. (Demandez-leur s'ils n'ont pas déjà dansé, et vous verrez !) Puis, empruntez un phono, quelques disques parmi ceux que nous vous conseillerons et faites-les tourner, tout simplement. Vous surprendrez les mines réjouies des plus grandes et vous verrez déjà les pieds des plus petits marquer la cadence. Ce sont eux qui vous demanderont :

« Quand allons-nous danser ? » Il faut maintenant leur expliquer les figures, décomposer quelques pas : c'est là que la difficulté commence. Prenez donc tout simplement l'explication d'un ballet déjà composé par un spécialiste et suivez-la pas à pas. Les meilleures élèves deviendront vite vos monitrices : laissez-les faire et les répétitions vont se dérouler presque sans vous ; les premières sont pleines d'entrain, de rires, d'imprévu aussi... Vous n'interviendrez qu'un peu plus tard pour mettre au point lorsque le travail sera devenu sérieux. Conseillez, rectifiez, simplifiez (tant pis pour l'auteur, il faut adapter selon vos possibilités). Bientôt tout votre petit groupe saura se déplacer en ordre, en suivant bien le rythme et de plus en plus gracieusement. Pour les costumes ? Faites-les confectionner par chaque élève dans la famille avec les modèles que nous vous communiquerons. Vous serez surpris du succès remporté à votre fête par vos danseurs et vos ballerines, et je suis sûr que, piqué au jeu, vous voudrez participer en fin d'année aux Concours de Ballets, Rythmiques et Danses folkloriques organisés par l'U.F.O.L.E.A.

Cette page vous est offerte par

CONSEILS POUR LE CHOIX DE VOS PRODUCTIONS

1) Danses pour petite section :

a) *débutants* : Dalcroze (Editeur Rouart-Lerolle), Mme Carr (Nathan), E. Robinet, avec explications (Montluçon).

b) *entraînés* : Danse des Sylphes (Faust de Gounod, Pathé 8665), Danse d'Anitra de Grieg, Gramo 618), Tambourin de Rameau (Gramo D.A. 441), Danses de Brahms.

2) Ballets pour plus grands :

a) *commençants* : Ballet de E. Robinet (Montluçon), de Farémont (Billaudot), Faye Jozin chez Cartereau Pourdier.

b) *entraînés* : Ballets de Sylvia et Coppelia (Delibes), Ballet de Faust (Gounod), Ballet égyptien (Luigini), Ballet d'Isoline et Ballet des Deux Pigeons (Messenger), Rosamonde (Schubert).

○○○○○○○○

Envoyez-nous

quelques belles photos
de vos

Groupes Artistiques

Votre Fédération a ou peut avoir en dépôt une collection de beaux disques.

Demandez-en le catalogue et faites des emprunts.

L'U. F. O. L. E. A. peut procurer sur demande aux sociétés titulaires d'une licence artistique des disques de ce répertoire en les faisant bénéficier des prix indiqués.

N'oubliez pas que la Ligue a organisé un service de librairie et de documentation.

Danses et Chants Folkloriques

Comment, à huit, nous avons fondé un Groupe Folklorique

« N'enverriez-vous qu'une chanteuse costumée à nos concours de Rouen, le 26 mai, cela vous suffirait pour y représenter votre département renaissant » écrivait M. Candellier à M. Anne, délégué pour la Manche de la Ligue de l'Enseignement.

Leclerc, secrétaire général du Syndicat des Instituteurs, alerté pense au jeune « Cercle de l'Enseignement de Cherbourg » qui vient de monter une chorale et insiste pour que nous participions à cette grande manifestation laïque.

Je lui fais remarquer que si nous pouvions réussir à constituer un petit groupe costumé, nous représenterions plus dignement notre « Bout de la Manche ».

Mlle Gallien, notre chef de chorale, consultée accepte le principe de monter quelques numéros, en dehors du répertoire des sociétés folkloriques de la Manche que nous ne voulons plagier.

Les vacances de Pâques nous permettent de retrouver quelques chants et danses, et aussi de recruter des collègues volontaires pour le déplacement de Rouen. Les armoires et bonnetières sont fouillées et nous pouvons costumer quatre couples.

Le 10 mai nous commençons nos répétitions. Il nous reste quinze jours pour mettre au point notre démonstration « trop courte aux yeux et aux oreilles

des spectateurs » — mais seuls nous savons quelles démarches, quels soucis elle nous causa en dehors du travail scolaire. Pour nous donner de l'assurance nous avons voulu la veille de notre départ nous présenter au Comité du Cercle qui invita les personnalités laïques, les inspecteurs et quelques spécialistes du folklore. Ce fut pour eux une révélation et pour nous un vrai succès. Aussi, sommes-nous partis confiants affronter le jury de l'U. F. O. L. E. A. Pourtant, ce n'est pas sans une certaine émotion que dans l'éblouissante lumière de la scène, devant une salle obscure et silencieuse, je présentai notre groupe au jury invisible massé dans une loge du cirque de Rouen. Nos chœurs et danses chantées terminées nous fâmes manquer notre sortie dans le silence qui nous sembla encore plus grand et nous attendîmes beaucoup plus émus qu'à l'entrée en scène. Devant notre trouble évident, quelques indiscretions nous permirent de savoir la bonne impression que nous avions produite. Et nous eûmes la grande joie dès l'après-midi de savoir que nous avions remporté un premier prix.

Voici l'histoire de notre groupe folklorique.

Nous avons voulu présenter un spectacle de *qualité*, donc fait des recherches dans le folklore local et retenu les chants et danses de notre coin.

**Ce que vous trouverez
dans cette page**

**Ce que nous
vous y apporterons**

Renseignements sur le Folklore : costumes, bijoux, chants, danses, instruments régionaux.

Coutumes locales, métiers, fêtes populaires, traditions.

Conseils pratiques.

Composition de programmes.

Moyens d'investigation.

Conservation.

Reconstitution.

Notre groupe très réduit portait des costumes authentiques et résumait une assemblée de paysans de Cherbourg et des cantons voisins un jour de fête il y a une centaine d'années.

De plus, il y avait chez nous une grande camaraderie, un esprit d'équipe qui permettent de réaliser tant de belles choses ; cet amour de la petite Patrie, cette foi dans le Folklore, dans le vrai régionalisme qui n'admet pas le grotesque ni la caricature, la médiocrité ni la fantaisie, mais qui veut conserver à chaque région son caractère, sa dignité, sa pureté, sa noblesse, qualités locales qui, par leur variété, font la beauté de la grande Patrie et aussi son unité.

J. LEMONNIER,
Instituteur,

Président du Cercle
de l'Enseignement de Cherbourg.

Du
"Bout de la Manche"
à Rouen



Le Groupe
Folklorique
de Cherbourg

Cette page est
offerte par

Cette page

vous apportera

Renseignements.
Documentation.
Conseils.
Les livres d'art.
Les techniques du dessin.
Les petits métiers du dessin.
Calendrier des expositions.

Travaux d'Elèves

Le vestibule du Musée, palais de Heré, sur la place Stanislas, est devenu grâce à la Fédération de Meurthe-et-Moselle, salle d'exposition. Par les hautes fenêtres, entre les panneaux, qu'accompagnent des bronzes et des marbres, les Congressistes peuvent admirer les grilles dorées de Jean Lamour. On ne peut rêver cadre plus somptueusement accueillant.

En frise, tout autour de la salle les dessins des enfants et des jeunes gens primés au Concours de 1946 : Paysages et Métiers de France. Au centre : des peintures, sur les tables : quelques objets, œuvres des instituteurs et des professeurs.

Tout l'enseignement du premier et du second degré est représenté là par de naïfs coloriages ou de savantes compositions : les petits des cours préparatoires, les grands du certificat, les audacieuses 6^{mes} modernes, les cours complémentaires, les classes du technique et des lycées et collèges et les anciens des Coopératives ou des Amicales.

Beaucoup d'aquarelles ou de gouaches, peu de croquis au crayon ou à l'encre de Chine, encore moins d'études sur papier de couleur. Les dimensions sont très diverses (beaucoup trop au dire des organisateurs) et vont du creux de la main à la feuille d'Ingres.

Deux qualités dominent qui attirent et charment les visiteurs : la justesse d'observation et la fraîcheur d'expression. Souvent une gaucherie naïve fait sourire et touche plus qu'une savante virtuosité.

Les citadins présentent des images de leur ville : Paris : le moutonnement des toits, les perspectives des rues plantées d'arbres, les cheminées d'usines, les jardins publics (Fédération de la Seine) ou les monuments historiques (Fédération de la Marne, de la Seine-Inférieure) ou la foule et son agitation : la fête foraine (Fédération de l'Oise). Les gris et les violets dominent, les fumées adoucissent les tons des pierres patinées.

Ceux de la campagne nous donnent des tableaux plus colorés : verts paysages de

Cette page est offerte par

DESSIN - PEINTURE - ARTS APPLIQUÉS

Exposition de Dessins d'Enfants

et de Travaux des Maîtres au Musée de Nancy

17-21 JUILLET 1946

par J. et M. LORILLOU

la campagne de Reims (Fédération de la Marne), la plage bleue ou la lande (Fédération du Morbihan), un amusant petit chemin de fer (Fédération de Seine-et-Oise), un arbre vigoureux (Fédération de l'Ain), des péniches sur le canal, le pont blanc en ciment (Fédération du Loiret), le marché (Fédération de la Seine-Inférieure).

L'étude des métiers a été abordée avec moins d'enthousiasme. Nous avons cependant de grands dessins au pinceau et à l'encre de chine, d'un talent plein de promesses : des paysans jouant aux cartes ou fumant la pipe (Reims), mais surtout un atelier d'autos (Seine-et-Oise), d'une véritable maîtrise. Les costumes anciens du Bourbonnais ont été analysés finement par une équipe de jeunes filles de Montluçon et une classe d'enseignement technique féminin (rue de Poitou), a glorifié le métier de couturière par de nombreux croquis d'outils, de drapés et d'attitudes de l'ouvrière et de ses clientes. Il faut ajouter une timide étude sur le caoutchouc, quelques dessins plus sincères qu'habiles de l'école de la Chaussure, et des compositions très colorées où l'imagination et la mémoire vont de compagnie : les tonneliers (Jacquard).

Nos artistes en herbe ont été intimidés par la représentation des personnages. Pourtant « l'ouvrier au travail » est un magnifique thème artistique, illustré par l'art français de tous les temps, des chapiteaux, romans et gothiques à la pourvoyeuse de Charadin et aux casseurs de pierre de Courbet.

Travaux des Maîtres

Les instituteurs et les professeurs montrant leur dévouement, ont eu à cœur d'accompagner leurs élèves. Ils ont envoyé à Nancy, malgré des difficultés multiples, de nombreuses et belles œuvres.

La Fédération de l'Aube présente des reliures d'un instituteur M. Marcel Rognon. Il a du goût et une technique de professionnel aussi bien dans le **demi chagrin à nerfs** que dans la **pleine toile à tranche dorée**. Il s'essaie aussi à la peinture et son **paysage de montagne**, ainsi que les faïences de sa **nature morte** sont déjà des réussites.

Un autre instituteur de l'Aube, M. Weill, a exécuté de grands dessins à l'encre de chine, un peu minutieux, mais de belles valeurs. **La tour Saint-Pierre à Troyes, la ruelle des chats, la cour du cloître**, etc. D'excellents panneaux décoratifs les encadrent. De M. Bareille, de Saint-Lye, **des tigres et gazelles** décrivent d'heureuses arabesques, accompagnés des taches colorées d'une végétation touffue.

La Fédération de Seine-Inférieure n'a pas hésité à envoyer de grandes toiles et ses peintres sont les plus remarquables. M. Moreau a peint un **verger en fleurs**, dans une harmonie fine, de gris et de vert ; **des péniches sur la Seine**, à l'eau glauque et aux lointains brumeux, un port de Rouen, d'une sincérité émue. Mme Millot, au robuste talent, a enlevé sur un fond rouge, **de gros soleils** jaunes et des pommes multicolores, sur un fond vert. De la liberté et de l'énergie dans la facture, une réussite dans les coloris. **M. Sergent** a fait le portrait de son petit garçon, joues de pommes d'api sur un tablier bleu. Nous avons vu les travaux de ce fils d'artiste, il expose avec le cours préparatoire un album de contes de fées, illustré à sa manière de 5 ans, beaucoup d'audace et de couleurs. M. Maelt a deux grands paysages : un **chemin creux**, poétique évocation du soir et un **sous-bois d'automne**, flambant de ses fougères rousses. M. Naegelen, ministre de l'Education nationale, pendant sa visite à l'exposition, a longuement regardé ce tableau, trouvant là une agréable et reposante délectation de l'œil. M. C. Guilloux a des marines au bleu vert, un peu acide, d'un bon métier, et Mlle Giacobbi, de charmantes figures d'enfants, à la plume et encre de chine qui gagneraient à être mieux présentées.

La Fédération du Finistère a envoyé le **chef-d'œuvre de M. Perrus**, maître dinandier. C'est une coupe de cuivre à deux becs, d'une forme ancienne et d'un métier remarquable.

La Dordogne a les **gravures sur bois**, de grandes dimensions, de **M. Devrez**. Un métier sûr, au service d'une vision sensible et d'une composition large. Saligna la Cassagne, Condat-sur-Vézère, nous font regretter le mauvais tirage sur papier trop mince et la présentation inexistante. M. Clément a peint à l'huile, sur carton, une claire et pure rivière, **le pas de l'Anglais** ; quel charme, quelle ordonnance ! La vieille rue à Périgueux ne peut concurrencer cette toile pleine de sensibilité.

Le Finistère expose deux toiles de M. Mesmeur : un **intérieur breton** et la **chapelle de Lambader**. Les sujets sont plutôt ceux de dessins et l'abus des blancs dans les lumières, donne une certaine monotonie, malgré la facture large et simple. M. Nédelec a **illustré un texte pour marionnettes** sur le thème de Cendrillon. La présentation est soignée, l'œuvre imposante, les personnages fortement influencés par Béatrice Malet et Walt Disney, mais il y a de nombreuses trouvailles personnelles tels ce carrosse en cul de lampe.

(A suivre)

